



Zones de protection de la baleine noire en eaux canadiennes

Les baleines noires sont présentes dans les eaux de la côte Est du Canada de juin à novembre. Des grandes concentrations de ces baleines ont été observées dans la baie de Fundy et dans le bassin Roseway.

La protection des baleines noires est assurée par le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO). Le Règlement sur les mammifères marins de la Loi sur les pêches interdit d'importuner et de blesser la baleine noire de l'Atlantique du Nord.

Le Règlement définit le fait d'importuner comme toute tentative répétée visant à poursuivre, disperser et regrouper les baleines et toute action intentionnelle et répétée ou négligence entraînant la perturbation de leur comportement normal. Le fait d'importuner les baleines noires pourrait modifier ou gêner leur activité, les forcer à quitter leur habitat à des moments critiques et entraîner des blessures.

Lignes directrices (de juin à décembre)

1. Dans la mesure du possible, éviter ces aires de conservation. Comme l'aire n° 1 empiète sur le chenal principal de navigation à destination de Saint John (Nouveau-Brunswick), cela peut être impossible. Par contre, l'aire n° 2 peut facilement être contournée par le Nord ou par le Sud.
2. Si on ne peut éviter ces aires de conservation, réduire la vitesse du navire, poster une vigie et éviter les endroits où l'on observe l'activité de mammifères marins.
3. Si on aperçoit une baleine noire ou si on entre en collision avec l'une d'elles, signaler la position au ministère des Pêches et des Océans par l'entremise de la station radio de la Garde côtière la plus proche ou par Fundy Traffic (voie VHF 14), ou par télécopieur 902-426-8003.

* Ne pas chasser, poursuivre, diriger, disperser, pousser, regrouper, ou encercler les baleines.

* Éviter tout changement brusque de cap ou de vitesse.

* Naviguer parallèlement aux baleines.

* Les baleines peuvent s'approcher du navire; si tel est le cas, ne pas les chasser. Il peut s'agir de veaux qui s'approchent pendant que les mères sont submergées pour se nourrir. Rester à bonne distance de leur queue.

* Sur un voilier équipé d'un moteur auxiliaire, mettre le moteur au ralenti ou mettre l'échosondeur en marche pour signaler sa présence aux baleines.

* S'il est impossible de contourner un groupe de baleines, ralentir immédiatement et attendre d'être à plus de 400 mètres des mammifères marins avant de reprendre de la vitesse.